



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES INONDATION DE LA VALLEE DE
LA SEVRE NIORTAISE AMONT

Commune de Sainte-Neomaye

Carte des hauteurs d'eau pour la crue centennale

Carte H13

Echelle: 1/5 000

Avril 2015

Affaire n° 8310688



Agence de Bordeaux

Le Surlant - 6-8 avenue des Saillies - 33317 LE HALLAN - Tél: 05 56 13 85 82 - Fax: 05 56 13 85 63

LÉGENDE

- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite de la zone submersible par « de 0,50 m d'eau
- Limite de la zone submersible par « de 1 m d'eau
- Limite de la zone submersible par « de 2 m d'eau
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 0,50 m
- Hauteur d'eau comprise entre 0,50 et 1 m
- Hauteur d'eau comprise entre 1 et 2 m
- Hauteur d'eau supérieure à 2 m
- Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence
- Limite communale

175.50



51,10
51,00
50,70

50,35
50,10

49,95

49,80

49,70

48,95

48,50

48,00

47,70

47,80

47,40

47,00

46,50

46,40

50,30